

ÉTUEFFONT Confinement

Privé de vélo, Gérard, 95 ans, écrit au président

Ancien militaire invalide de guerre, le doyen d'Etueffont a besoin de son vélo pour se maintenir en forme. Alors, quand les gendarmes menacent de le verbaliser s'il continue ses balades autour de chez lui, Gérard Vaudry écrit au président de la République.

Gérard Vaudry est le doyen du village d'Etueffont. Atteindre 95 ans n'est pas donné à tout le monde, mais c'est souvent un âge où l'on connaît de grandes difficultés physiques, sociales, psychiques ou mentales. Pour lui, pas d'Ehpad, pas de perte d'autonomie, pas de fauteuil et pas de problèmes cognitifs. Le fringant nonagénaire est en pleine forme et fait même du sport quotidiennement. « Son sport », comme il dit, c'est le vélo. Électrique depuis quelques années, mais tous les jours 40 kilomètres minimum !

Gérard ne pouvant s'en passer, depuis le 17 mars, sa balade quotidienne se fait sur un circuit de 800 mètres autour de son domicile et ne dure jamais plus d'une heure. Frustrant sans doute, mais c'est pour lui le prix à payer pour être sur le vélo.

Interdit, même avec l'attestation

Mais voilà qu'il vient d'être contrôlé par la gendarmerie, qui lui a assuré qu'il n'en avait pas le droit et qu'il serait verbalisé en cas de récidive, même avec la bonne attestation visant l'activité sportive individuelle. Trouvant cette situation injuste, le doyen du village a décidé d'écrire au président de la Républi-



Gérard Vaudry sur son vélo, juste avant l'avertissement donné par les gendarmes.

que. À la main, de son écriture calligraphiée comme au temps de ses 20 ans. Il lui rappelle sa carrière militaire, explique qu'en sa qualité « d'invalide de guerre, il estime avoir bien servi la France » et rappelle que « comme ancien militaire il a toujours été discipliné ». Gérard Vaudry précise qu'à vélo, il ne met « jamais pied à terre » et ne risque donc pas « d'être contaminé ou de contaminer ». Dans ce courrier, il indique aussi « ne plus sortir et que maintenant c'est donc le fauteuil. »

Dans ces conditions, le nonagénaire sollicite une dérogation « qui pourrait être établie par le maire et contresignée par mon docteur ». Il termine par cette phrase qui résume toute sa détresse et son espoir en cette demande : « Cela représente ma joie de vivre pour les années qui me restent. » Le président de la République restera-t-il insensible à cette requête ? Le ministre de l'Intérieur a répondu ce samedi (lire ci-dessous).

De notre correspondant local de presse Jean GONNIN

« Autorisé » pour le ministère de l'Intérieur

La Fédération française des usagers de la bicyclette (Fub) a saisi le Conseil d'État en référé-liberté pour contester « des verbalisations abusives de cyclistes ». Concernant le cas de M. Vaudry, un représentant de l'association souligne « les dégâts mentaux et physiques que peut faire la sédentarité à 95 ans ». Et que « 800 témoignages » lui sont déjà remontés de toute la France.

Les verbalisations de cyclistes seront débattues ces jours prochains devant le Conseil d'État mais le ministère de l'Intérieur a communiqué, samedi, son mémoire en défense. Le représentant du ministère écrit que la disposition diffusée aux forces de l'ordre est « on ne peut plus claire et conforme à l'état du droit : le déplacement à vélo à titre d'activité physique est autorisé dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile et à condition de le pratiquer seul », écrit le représentant des services de Christophe Castaner.

« Le but de notre référé était de provoquer une réponse claire et écrite du ministère de l'Intérieur au sujet du caractère autorisé ou non du vélo. Ce que nous avons obtenu. C'est une réussite », se félicite Me Antoine Braci, avocat de l'association.